



« Dividendes et chômage partiel ? Vinci-Autoroutes choisi le profit au détriment de ses salariés. »

Dès le 29 mars, crise sanitaire Covid oblige, l'Association française des entreprises privées (Afepe) qui représente des grandes entités françaises de dimension mondiale, a demandé aux entreprises concernées, par une aide publique en trésorerie, de bien appliquer la décision du gouvernement d'interdiction de versement de dividendes en 2020. Chez Vinci-Autoroutes de gros profits sont redistribués aux actionnaires, soient **452 millions d'euros** sous la forme **de dividendes** – tout en profitant de la crise pour **recupérer de l'argent de l'État** ! Annonce faite au CSE du 05/11 aux salariés de Vinci-Autoroutes Cofiroute. **Le chômage partiel** entrera en vigueur à hauteur de 99.090 heures pour Cofiroute, 59000 heures pour ESCOTA puis **heures pour ASF** et ce, jusqu'au 09 mars 2021.

C'est répugnant, révoltant et indécent. Les allocations de chômage partiel viennent aussi du contribuable, rappelons-le !

Vinci-Autoroutes préfère une **solidarité auprès de ses actionnaires** cassant ainsi le dialogue social et par la même occasion ne contribue surtout pas à la solidarité Nationale.

A noter que les dirigeants de nombreuses entreprises ont déjà annoncé une réduction de leur rémunération en soutien aux salariés touchés par le chômage partiel et en raison de l'impact de la crise sanitaire.

C'est une question d'honneur que tout honnête homme d'affaires doit se poser : faut-il mettre ou non la main dans les caisses de l'État jusqu'au coude en cette période ?